

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2019****Conseil municipal du 28 mars 2019**

Les projets et actions mis en œuvre par la municipalité chaque jour, avec notamment le concours de l'ensemble du personnel municipal, sur le territoire de Vitrolles s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la réalisation des politiques publiques portées par la collectivité.

La proposition du budget 2019 porte, au-delà des chiffres, un projet politique qui s'inscrit en cohérence avec les valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale dans une perspective de développement durable à moyen et long terme. Les services publics à la population, leur qualité, la proximité avec l'utilisateur, sont au cœur de ce projet qui vise à être toujours plus respectueux de l'homme et de la nature pour l'avenir de nos enfants.

Le budget primitif 2019 qui est soumis à votre appréciation, s'inscrit bien évidemment dans la continuité des budgets précédents votés par notre majorité sur la base des orientations budgétaires présentées et débattues en conseil municipal le 7 février 2019.

Ce budget permettra donc la poursuite des réalisations et des actions de projet de mandat 2014 – 2020 qui ont été approuvées par la population et que nous entendons bien mettre en œuvre malgré les contraintes lourdes qui pèsent toujours sur les finances locales en général et vitrollaises en particulier, tout en respectant l'engagement pris de ne pas augmenter les taux des impôts locaux relevant de notre responsabilité.

En 2019 encore, l'attention soutenue portée sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute important permet d'augmenter nos dépenses d'équipement par rapport à 2018 et 2017 tout en conservant un niveau d'endettement limité inférieur à la moyenne des villes de notre strate.

Plus que jamais, l'administration et les services publics doivent s'adapter, se renouveler et accompagner notre projet, dans une cohérence d'actions avec la population au travers de la démocratie locale et du dialogue citoyen, mais aussi en lien étroit avec l'intervention des partenaires associatifs, économiques et institutionnels.

Comme cela a été largement développé dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, le budget primitif 2019 intègre plusieurs éléments qui ont un impact sur la structure budgétaire et donc la lisibilité du budget de notre collectivité en 2019, notamment la reconduction des conventions de gestion avec la métropole sur les compétences « pluvial », « défense extérieure contre l'incendie » et « entretien des zones d'activités », le contrat triennal signé en juin 2018 avec le représentant de l'Etat et l'intégration de l'activité « immeubles locatifs » au sein du budget primitif suite à la clôture du budget annexe correspondant au 31 décembre 2018.

Ce projet de budget intègre bien évidemment les résultats de l'exercice 2018.

Le budget primitif 2019 s'établit tant en dépenses qu'en recettes à 81 216 892,16 € pour la section de Fonctionnement et à 42 805 505,54€ € pour la section d'Investissement. L'équilibre comptable global de notre budget s'établit donc à 124 022 397,70€.

Cependant, ce chiffre comprend des flux financiers (opérations réelles) et des écritures strictement comptables dites « opérations d'ordre ». Le tableau ci-dessous distingue les deux types d'opérations :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Opérations réelles | 68 666 892,16 € | 71 214 496,00 € |
| Opérations d'ordre | 12 550 000,00 € | 825 000,00 € |
| Résultat reporté N-1 | | 9 177 396,16 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 81 216 892,16 € | 81 216 892,16 € |
| | | |
| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes |
| Opérations réelles | 29 858 923,00 € | 19 432 564,63 € |
| Opérations d'ordre | 5 850 000,00 € | 17 575 000,00 € |
| Restes à réaliser N-1 | 7 096 582,54 € | 2 000 000,00 € |
| Résultat reporté N-1 | | 3 797 940,91 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 42 805 505,54 € | 42 805 505,54 € |
| | | |
| TOTAL BUDGET | 124 022 397,70 € | 124 022 397,70 € |
| <i>Total Opérations réelles</i> | <i>105 622 397,70 €</i> | <i>105 622 397,70 €</i> |

Le montant total des mouvements réels c'est-à-dire le montant total prévisionnel des encaissements et des décaissements s'établit donc hors opérations d'ordre à 105 622 397,70 € pour 2019.

I – Présentation de la section de fonctionnement du BP 2019

1) Les recettes de fonctionnement

| Chap. | Libellé | BP 2018 | BP 2019 |
|---|--|----------------------|----------------------|
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 900 000,00 | 842 000,00 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 2 017 273,00 | 1 887 030,00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 60 172 971,00 | 60 565 764,00 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 5 620 265,00 | 5 173 960,00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 474 379,00 | 1 644 380,00 |
| Total des recettes de gestion courante | | 70 184 888,00 | 70 113 134,00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 40 000,00 | 108 005,00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 299 928,00 | 993 357,00 |
| 78 | REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4) | | |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | | 71 524 816,00 | 71 214 496,00 |
| 042 | OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5) | 785 000,00 | 825 000,00 |
| 043 | OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5) | | |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | | 785 000,00 | 825 000,00 |
| R002 | RESULTAT REPORTE N-1 | 8 495 097,47 | 9 177 396,16 |
| TOTAL | | 80 804 913,47 | 81 216 892,16 |

Les recettes de fonctionnement 2019 d'un montant de 81 216 892,16 € comprennent le solde global d'exécution de l'exercice 2018 de 9 177 396,16 € et les recettes propres de l'exercice 2019 d'un montant de 72 039 496 € dont 71 214 496€ de recettes réelles de fonctionnement.

Celles-ci sont de 5 natures différentes :

- Les recettes fiscales
- Les dotations
- Les subventions
- Les produits d'exploitation et de gestion
- Les produits financiers et exceptionnels

a) Les recettes fiscales (chapitre 73)

Elles sont estimées à 60 565 764 € au BP 2019 avec une légère hausse de 392 793 € par rapport au BP 2018. Cette hausse correspond principalement à l'augmentation des produits fiscaux liée à la revalorisation annuelle des bases fiscales fixées par l'Etat.

- 28 018 988 € d'attribution de compensation en 2019 en provenance de la métropole en très légère augmentation par rapport à 2018 du fait d'une évaluation définitive de la CLECT en septembre 2018 plus favorable que celle anticipée au BP 2018. Pour mémoire, l'attribution de compensation 2017, avant les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018, s'élevait à 32 340 271 €.
- 28 950 000€ correspondant aux impôts directs que sont la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti et non-bâti) attendus en augmentation de 296 000€ par rapport à 2018 par l'application du coefficient de revalorisation des bases fiscales 2019 fixé à 2,2%. Les taux et les abattements communaux qui dépendent de la décision de la majorité municipale restent inchangés depuis 2002 conformément aux engagements pris devant la population. La réforme engagée de la Taxe d'habitation est neutre pour les finances communales puisque l'Etat compense intégralement le dégrèvement opéré sur les contribuables concernés.
- 347 000€ au titre du Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC),
- 3 249 776 € de recettes de fiscalité indirectes apportées par la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, la taxe locale sur la publicité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

b) Les dotations d'Etat (chapitre 74 pour partie)

Elles sont estimées à 2 235 500 € pour 2019, en baisse de 301 688€ par rapport au réalisé 2018.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) inscrite à hauteur de 200 000€ en 2019 devrait encore baisser de plus de 265 000€ par rapport au réalisé 2018 puisque l'Etat finance par écrêtement la montée en puissance des dispositifs de péréquation sur une enveloppe globale 2019 de DGF constante.

La dotation de solidarité urbaine est reconduite à hauteur de 1 375 000€ ainsi que les compensations d'exonérations fiscales à hauteur de 660 500€.

c) Les subventions et participations (chapitre 74 pour partie)

Elles sont inscrites à hauteur de 2 938 460 € en baisse de 18 109€ par rapport au BP 2018, l'essentiel de ces recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales qui finance contractuellement les crèches municipales ainsi que les activités périscolaires.

La disparition de la dotation de l'Etat pour les NAP que la commune touchait en 2018, est compensée par la dotation « Plan Mercredi » et la participation de la métropole de 120 000€ pour le ramassage des déchets en pieds de colonnes.

d) Les produits d'exploitation et de gestion (chapitre 013, 70 et 75)

Ils sont estimés à 4 373 410 € en quasi-stabilité par rapport au BP 2018 (baisse de 18 242€), intégrant une hausse liée aux revenus locatifs de l'ancien budget annexe et une baisse liée à l'extinction progressive des remboursements de l'ancienne assurance statutaire.

e) Les produits financiers et exceptionnels (chapitre 76 et 77)

Le BP 2019 intègre une inscription de recettes exceptionnelles encore importante cette année qui s'élève à 1 101 362€ (contre 1 339 928€ au BP 2018). Ces recettes non pérennes sont composées principalement de la seconde part attendue des indemnités d'assurances pour l'incendie d'aout 2016 à hauteur de 504 000€ (après un premier versement de 657 485€ perçu en 2018) ainsi que des remboursements de la métropole dans le cadre des conventions de gestion reconduites en 2019 pour 487 000€.

2) Les dépenses de fonctionnement

| Chap. | Libellé | BP 2018 | BP 2019 |
|---|--|----------------------|----------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 12 901 325,47 | 13 070 996,16 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 49 257 215,00 | 49 257 000,00 |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 125 000,00 | 140 000,00 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 234 013,00 | 4 069 496,00 |
| Total des dépenses de gestion courante | | 66 517 553,47 | 66 537 492,16 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 1 300 000,00 | 850 000,00 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 775 200,00 | 479 400,00 |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 1 400 000,00 | 800 000,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 69 992 753,47 | 68 666 892,16 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5) | 5 600 000,00 | 7 500 000,00 |
| 042 | OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 5 212 160,00 | 5 050 000,00 |
| 043 | OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT | | |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 10 812 160,00 | 12 550 000,00 |
| TOTAL | | 80 804 913,47 | 81 216 892,16 |

Globalement, les prévisions de dépenses du BP 2019 s'élèvent à 81 216 892,16€ dont 12 550 000€ d'écritures d'ordre qui sont inscrites en contrepartie des recettes d'ordre inscrites en section d'investissement.

En réel, les dépenses de fonctionnement se montent à 68 666 892,16€ en baisse de 1 325 861€ par rapport au BP 2018. Cette variation est due principalement aux baisses d'inscriptions sur les charges d'intérêt de la dette, sur les charges exceptionnelles et sur les dépenses imprévues.

En grande masse, les crédits budgétaires affectés aux politiques publiques en faveur de l'ensemble des Vitrollais se répartissent par nature principalement comme suit :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les dépenses de gestion courante
- Les atténuations de produits
- Les charges financières et les charges exceptionnelles

a) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et contraints des budgets communaux en général et en particulier à Vitrolles. Plusieurs mesures nationales ont été des facteurs de hausse imposée ces dernières années (réforme catégorielle, hausse du point d'indice, évolution des charges patronales, réforme Protocole des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), la ville a réussi à contenir l'évolution de ces dépenses de personnel de manière exemplaire.

En 2019, l'inscription budgétaire est reconduite à 49 257 000€ au même niveau que celle du BP 2018 (réalisé 2018 à 48 460 280€). Ce montant prévu pour 2019 intègre la mise en œuvre du PPCR, dont l'application avait été reportée d'un an par le gouvernement, de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Pour parvenir à cet objectif, les efforts engagés depuis plusieurs années pour la maîtrise de la masse salariale sont poursuivis, à savoir :

- Optimisation des remplacements de personnels avec des analyses au cas par cas,
- Lutte contre l'absentéisme
- Mutualisation et réorganisation de certains postes ou services,
- Recherche permanente d'adéquation entre les missions de la ville et les moyens humains.

Le montant 2019 comprend également une part de personnel qui sera remboursée par la métropole dans le cadre des conventions de gestion reconduites pour environ 200 000€.

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les achats de prestations et des services (fluides, contrats de maintenance, entretien et réparations, fournitures diverses...) nécessaires au fonctionnement des services municipaux. L'inscription budgétaire du BP 2019 à 13 070 996€ est en légère augmentation de 169 671€ par rapport au BP 2018. Cette hausse s'explique notamment par l'inflation attendue ainsi que par l'évolution des prestations externalisées comme le nettoyage dans les écoles, la mise en place de marchés d'insertion pour les encombrants ou l'entretien des espaces publics.

L'intégration des dépenses du budget annexe « immeubles locatifs » suite à sa dissolution, génère également une hausse d'environ 138 000€ par rapport au périmètre de 2018. Enfin comme l'année dernière, les conventions de gestion avec la métropole qui sont reconduites représentent environ 200 000€ de prestations effectuées pour la métropole qui seront remboursées à la ville.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre comporte les subventions aux associations et aux satellites de la ville (CCAS, Caisse des écoles), les contingents et cotisations versées aux organismes auxquels adhère la ville ainsi que les indemnités et la formation pour les élus. Les dépenses au BP 2019 sont prévues pour 4 069 496€ en baisse de 164 517€ par rapport à 2018. Celle-ci s'explique par le transfert de la contribution au SIARC à la métropole, la légère baisse de la subvention à la Caisse des Ecoles et par une diminution de l'inscription sur les subventions aux associations due à la suppression des NAP en 2018 et la baisse de la subvention au COS avec la réduction de la masse salariale.

d) Atténuation de produits, charges financières et exceptionnelles (chapitres 014, 66 et 67)

Les atténuations de produits inscrites à hauteur de 140 000€ correspondent à des dépenses obligatoires pour la collectivité au titre de dispositifs de reversements (Taxe de séjour pour le CD13 et cartes de transports pour la métropole) de recettes perçues pour leur compte et de ponction sur les recettes au titre du fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC).

Les charges financières sont constituées essentiellement des intérêts de la dette. Compte tenu des niveaux des taux d'intérêts bas et de la diminution de notre encours de dette, la prévision sur le BP 2019 s'élève à 850 000€ au lieu de 1,3M€ l'année dernière.

Les charges exceptionnelles sont également prévues à la baisse en 2019 à 479 400€ pour pouvoir régler les éventuels protocoles transrationnels qui interviendraient en 2019.

e) Les dépenses d'ordre de fonctionnement (chapitre 023, 042)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 023) augmente cette année de 1 900 000€ par rapport au BP 2018 à 7 500 000€ pour participer au financement des dépenses d'investissement.

Les dépenses du chapitre « opérations d'ordre entre sections » (042) permettent de passer les écritures de dotations aux amortissements, de charges à étaler et de nouvelles provisions budgétaires pour risques. Elles se retrouvent en contrepartie pour le même montant en recettes d'investissement à 5 050 000€.

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement à 71 214 496 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 68 666 892,16€ soit 2 547 603,84 € constitue l'épargne brute prévisionnelle dégagée par notre section de fonctionnement soit un taux d'épargne brute de 3,58 %.

3) La ventilation des dépenses de fonctionnement par politiques publiques

Les missions d'une commune se traduisent pour l'essentiel par des politiques de proximité au plus près des citoyens et des usagers. La présentation du BP 2019 est déclinée au travers des 5 politiques publiques qui témoignent des principales orientations stratégiques et de l'action volontariste portée par la majorité municipale pour améliorer les services publics rendus à la population et contribuer ainsi à un « mieux vivre ensemble » à Vitrolles.

Il est à noter que toute classification budgétaire qui répartit de façon analytique les budgets consacrés à telle ou telle activité est par essence un exercice imparfait et complexe ; néanmoins cette classification permet de mesurer la part relative consacrée aux différentes politiques publiques même si de nombreuses dépenses pourraient être réparties différemment.

Le volume de 66 537 492 euros de dépenses de gestion des services se répartit comme suit (frais de structure inclus) :

| Politique publique | Montant BP 2019 | Part relative |
|-----------------------------|---------------------|---------------|
| Education et petite enfance | 28 131 605 € | 42,3% |
| Sport Culture et Jeunesse | 15 034 603 € | 22,6% |
| Cadre de vie | 12 319 549 € | 18,5% |
| Services à la Population | 5 970 946 € | 9,0% |
| Sécurité publique | 5 080 790 € | 7,6% |
| Total général | 66 537 492 € | 100,0% |

La politique sectorielle de l'Enfance et de la petite enfance représente le premier poste de dépenses de la collectivité avec près de 42% du budget de fonctionnement consacré à l'éducation et à l'éveil des plus jeunes.

Les crédits inscrits pour favoriser l'épanouissement de tous les vitrollais au travers d'une politique sportive, culturelle et jeunesse riche et variée qui représente environ 22% de notre budget suivis de près par l'entretien et l'aménagement de notre cadre de vie (voirie et espaces publics, espaces verts, propreté, environnement) correspond à 18,5% du budget de fonctionnement.

La municipalité consacre 9% également de son budget pour les services à la population (social et santé, personnes âgées, développement économique, marchés, aides aux associations).

Enfin, les crédits liés à la sécurité publique (police municipale, protection civile et incendie) représentent plus de 5 millions d'euros, soit 7,6%, auxquels il conviendrait d'ajouter les 3,3 millions du SDIS désormais financés par la métropole.

4) Suivi du contrat Etat – Ville de Vitrolles

La ville a signé un contrat triennal 2018-2020 avec l'Etat en juin 2018. L'objectif contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limite la progression de nos dépenses en 2019 à 1,2% soit un plafond fixé au contrat à 70 580 683€ pour cette année.

| ASSIETTE DE CALCUL DU CONTRAT POUR LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | CA | Montants CLECT définitive | Plafond DRF | Plafond DRF |
|---|-------------------|---------------------------|---|-------------------|
| | 2017 | | CA 2018 | BP 2019 |
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 49 677 264 | -363 210 € | 48 460 280 | 49 257 000 |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 11 901 419 | -231 837 € | 12 031 486 | 13 070 995 |
| Chapitre 65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTES | 7 412 176 | -3 439 956 € | 3 845 850 | 4 069 496 |
| TOTAL DEPENSES DE GESTION hors chap. 014 | 68 990 859 | -4 035 003 € | 64 337 616 | 66 397 491 |
| Chapitre 66 - Charges Financières | 732 408 | -30 570 € | 638 806 | 850 000 |
| Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles | 208 570 | | 114 275 | 479 400 |
| TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 69 931 837 | -4 065 573 € | 65 090 697 | 67 247 491 |
| - ATTENUATION DE CHARGES (chap 013 en recettes en déduction) | 1 015 081 | | 761 402 | 842 000 |
| DEPENSES RF CONTRAT VILLE - ETAT | 68 916 757 | -4 065 573 € | 64 329 295 | 66 405 491 |
| Montant définitif CLECT | | | 4 065 573 € | 4 065 573 € |
| Montant conventions de gestion | | | 441 291 € | 429 064 € |
| TOTAL Réalisé dépenses réelles fonctionnement assiette contrat | | | 67 953 577 | 70 042 000 |
| | | | Maximum dépenses autorisées à 1,2% | 70 580 683 |
| | | | Ecart CA / objectif contrat | -538 683 |

L'assiette de calcul du plafond correspond aux dépenses réelles de fonctionnement (hors atténuation de produits - chapitre 014) moins les recettes réelles d'atténuation de charges (chapitre 013) auxquelles il faut ajouter les charges de fonctionnement les évaluations définitives de la CLECT pour les transferts de compétences moins les dépenses liées aux conventions de gestion avec la métropole.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP2019 diminuées des prévisions de recettes du chapitre 013 s'élèvent à 66 405 491€. En ajoutant les évaluations définitives de la CLECT et en déduisant les dépenses liées aux conventions de gestion 2019, le prévisionnel de réalisation 2019 s'établit à 70 042 000€.

Le plafond 2019 fixé au contrat est donc respecté avec une marge de manœuvre de près de 540 000€.

II – Présentation de la section d'investissement du BP 2019

1) Les recettes réelles d'investissement

| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | BP 2018 | BP 2019 |
|--|---------------------|---------------------|
| FCTVA | 2 507 000 € | 2 730 000 € |
| SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES | 8 250 000 € | 7 337 587 € |
| CESSIONS ET AUTRES RECETTES | 1 194 000 € | 1 516 336 € |
| EMPRUNTS NOUVEAUX | 6 038 000 € | 6 000 000 € |
| RECETTES OPERATIONS COMPTE DE TIERS | 2 170 500 € | 550 000 € |
| EXCIDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISES | | 1 298 642 € |
| TOTAL RECETTES REELLES (HORS SAVEM) | 20 159 500 € | 19 432 565 € |
| | | |
| RECETTES ORDRE D'INVESTISSEMENT | BP 2018 | BP 2019 |
| AUTOFINANCEMENT BRUT | 10 812 160 € | 12 550 000 € |
| OPERATIONS PATRIMONIALES (intégration des avances) | 10 025 000 € | 5 025 000 € |
| TOTAL RECETTES OPERATIONS D'ORDRE | 20 837 160 € | 17 575 000 € |
| | | |
| TOTAL RECETTES EXERCICE | 40 996 660 € | 37 007 565 € |
| RESTES A REALISER RECETTES N-1 | | 2 000 000 € |
| RESULTAT REPORTE N-1 | 4 376 944 € | 3 797 941 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 45 373 604 € | 42 805 506 € |

Le montant total des recettes réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2019 s'établit à 19 432 565€. Ces recettes se répartissent entre le FCTVA, la taxe locale d'équipement, les subventions d'investissement reçues, les cessions et les emprunts nouveaux.

a) Le FCTVA et la taxe d'équipement

L'Etat verse chaque année aux collectivités une compensation d'une partie de la TVA qu'elles ont acquittée sur leurs dépenses d'équipement l'année précédente. Au titre du Fonds de Compensation de la TVA, les recettes attendues en 2019 sont estimées à 2 730 000 euros. Ce montant est en progression par rapport au BP 2018 puisque le niveau de réalisation de l'investissement a été plus important en 2018 qu'en 2017. Les prévisions concernant la taxe locale d'équipement sont légèrement augmentées à 350 000€ au lieu de 300 000€ au BP 2018.

b) Les subventions reçues

Depuis plusieurs années, le financement de nos dépenses d'équipement par les subventions reçues est prépondérant dans la structure de notre section d'investissement. Par un travail partenarial constant, la ville de Vitrolles travaille en transparence avec ses partenaires institutionnels que sont le Conseil Département, la Métropole ou l'Etat pour mener à bien les opérations d'équipement qu'elle conduit chaque année pour entretenir et améliorer son patrimoine. La recherche systématique de subventions fait partie de la stratégie de financement pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissement. L'inscription de 8 250 000€ au BP 2018 avait été ramenée à 6 620 397€ par les différentes décisions modificatives passées en cours d'année 2018, la prévision pour le BP 2019 s'établit à 7 337 587€. La commune a signé en fin d'année 2018 un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le CD13 sur 3 ans qui vient sécuriser le financement des projets structurants en cours de réalisation.

c) Les cessions d'actifs et l'emprunt

Le BP 2019 intègre des cessions prévues à hauteur de 850 000€. Enfin la ville prévoit d'emprunter 6 000 000€ d'emprunts nouveaux pour financer son programme d'investissement.

d) Les remboursements métropolitains

Comme en 2018, la ville réalise des opérations d'investissement pour le compte de la métropole dans le cadre des conventions de gestion. Le BP 2019 prévoit des recettes pour 550 000€ de la part de la métropole en contrepartie des dépenses que la ville assumera pour le compte de celle-ci dans le cadre des conventions de gestion.

Il convient également de tenir compte du résultat reporté N-1 qui se s'élève à 3 797 941€ et des restes à réaliser d'emprunt contractualisé en 2018 pour 2 000 000€ qui participent également à l'équilibre de la section d'investissement.

2) Les dépenses réelles d'investissement

| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | BP 2018 | BP 2019 |
|---|---------------------|---------------------|
| REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE | 4 377 477 € | 3 807 000 € |
| AUTRES DEPENSES INVESTISSEMENT | 57 000 € | 300 000 € |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT | 23 594 728 € | 25 201 923 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 4 363 899 € | 7 096 583 € |
| DEPENSES OPERATIONS COMPTE DE TIERS | 2 170 500 € | 550 000 € |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 34 563 604 € | 36 955 506 € |
| | | |
| DEPENSES ORDRE D'INVESTISSEMENT | BP 2018 | BP 2019 |
| OPERATION STRANSFERT ENTRE SECTION | 785 000 € | 825 000 € |
| OPERATIONS PATRIMONIALES (IMMOBILISATIONS EN COURS) | 10 025 000 € | 5 025 000 € |
| TOTAL DEPENSES OPERATIONS D'ORDRE | 10 810 000 € | 5 850 000 € |
| | | |
| TOTAL | 45 373 604 € | 42 805 506 € |

Inscrites globalement en 2019 à hauteur de 36 955 506€, les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital de la dette et aux dépenses d'équipement proprement dites.

a) le remboursement de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette de la commune s'élevait 29 799 834€. Le montant des remboursements à effectuer auprès de nos partenaires bancaires est inscrit à hauteur de 3 807 000€ au BP 2019.

b) les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont prévues pour un montant total de 32 848 506€ au BP 2019. Ce montant peut être décomposé en 3 parties :

- Les restes à réaliser N-1 à hauteur de 7 096 583 € pour des dépenses engagées juridiquement au 31 décembre 2018 mais qui n'ont pas été payées sur l'exercice précédent.
- L'investissement porté par la commune pour le compte de la Métropole au travers des conventions de gestion est prévu pour un montant de 550 000€. Ce montant fera l'objet d'un remboursement de la part de la métropole.
- Les dépenses nouvelles de l'exercice sont inscrites pour 25 201 923 pour financer les opérations en cours de réalisation ou à venir sur la ville dont le détail est doté en grandes masses ci-après.

Au niveau des opérations structurantes : 15,8 M€ prévus sur l'exercice 2019

Dernière année du mandat, l'année 2019 marque une progression d'investissement sur la commune pour réaliser les opérations structurantes initiées pour le développement et la modernisation de la ville :

- 7,4 M€ inscrits pour la reconstruction d'un nouveau complexe sportif pour remplacer le gymnase Léo Lagrange,
- 2,3 M€ pour la réhabilitation de centre culturel G. SAND en conservatoire de musique et de danse
- 1,7 M€ pour la restructuration de l'espace Mandela en Maison des Associations
- 2,5 M€ pour l'opération de voirie sur l'ancien centre commercial dans le quartier des Pins
- 0,7 M€ pour solder la réfection complète de l'Avenue de Marseille
- 0,6 M€ pour le réaménagement de la Place de l'Aire
- 0,3 M€ pour la tranche 2019 de développement de l'informatisation dans les écoles
- 0,3 M€ pour les études liées au futur Projet de rénovation Urbaine

Au niveau des opérations de grosses réhabilitations et extensions du patrimoine : 7,8M€

Les crédits affectés à ces opérations s'élèvent à près de 7 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros pour les bâtiments communaux, 1,6 million pour les travaux de voirie, 1,2 million d'euros sur les espaces publics extérieurs (espaces verts, littoral, espaces urbains) et 0,8 millions d'euros pour les acquisitions foncières et les travaux de copropriétés.

Au niveau de la modernisation de l'administration : 1,6M€

La modernisation de l'administration se voit doter de 1,6 millions d'euros avec notamment des crédits sur le renouvellement du parc motorisé, le développement de l'informatique et des réseaux de fibre optique ainsi que des acquisitions de matériels et de mobilier nécessaires au bon fonctionnement des services.

L'engagement de maintenir le niveau des dépenses d'équipement à 20M€ durant la durée du mandat est respecté sur ce budget 2019 avec des inscriptions prévues à plus de 25M€ pour mener à bien les projets proposés par la majorité municipale pour moderniser la ville tout en respectant les équilibres financiers.

3) Structure Budgétaire et Endettement

Le tableau ci-dessous donne la structure de financement de nos dépenses d'équipement :

| STRUCTURE DE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT | | |
|--|---------------------|---------------|
| SUBVENTIONS RECUES | 7 337 587 € | 29,1% |
| FCTVA | 2 730 000 € | 10,8% |
| EMPRUNT | 6 000 000 € | 23,8% |
| CESSIONS ET AUTRES RECETTES | 1 516 336 € | 6,0% |
| FOND DE ROULEMENT | 7 618 000 € | 30,2% |
| TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT | 25 201 923 € | 100,0% |

Le financement de nos dépenses d'équipement 2019 se fait principalement par les subventions versées par nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental 13, Métropole, Etat et Région dans une moindre mesure) ainsi que par les autres recettes propres d'investissement (FCTVA, taxes d'aménagement et cessions). Il est également prévu d'utiliser 7,6M€ de notre fond de roulement disponible, qui était de 9 177 396 € en fin d'exercice 2018.

Le solde du financement des dépenses d'équipement se fera par le recours à l'emprunt à hauteur 6 000 000 euros. Sachant que le remboursement en capital est attendu à 3 807 000€, la progression de l'encours de dette de la ville sera de 2 193 000€ en 2019 après trois années de baisse.

En effet, l'encours de dette se situait à 36 599 906€ à la fin de l'exercice 2015 pour arriver à 29 799 834 € fin 2018 ce qui représente un désendettement de 6 800 072€ en 3 ans. Il devrait être de 31 992 834€ à la fin de l'année 2019.

De plus la ville poursuit une politique de gestion active de la dette qui permet de minimiser les frais financiers (intérêts) tout en gardant une structure de dette extrêmement saine sans aucun produit structuré toxique.

Conclusion

Le BP 2019 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière définie lors des exercices précédents pour mettre en œuvre le projet de mandat 2014-2020 au bénéfice de l'ensemble des Vitrollais pour un mieux vivre ensemble.

Malgré les contraintes imposées par l'Etat pour le redressement des finances publiques et les changements induits par la construction métropolitaine, la ville a su adapter le niveau de ses dépenses pour consolider sa structure financière tout en améliorant les services rendus à la population sans augmenter la pression fiscale. Ces efforts de rationalisation devront être poursuivis dans le cadre du contrat d'objectifs triennal que l'Etat a imposé aux collectivités territoriales les plus importantes.

Il convient à nouveau de souligner que l'important travail de maîtrise budgétaire qui se poursuivra en 2019, réalisé avec le concours efficace de l'administration et de l'ensemble des acteurs du territoire, afin de rationaliser les dépenses, d'optimiser les recettes, avec une dette modérée et vertueuse, n'a qu'un seul objectif : poursuivre la mise en œuvre des orientations politiques décidées par la municipalité pour le bien-être et la qualité de vie des Vitrollaises et des Vitrollais en leur garantissant un service public diversifié et de qualité, tout en continuant à investir fortement, et ce, sans augmenter les impôts communaux.

Il convient d'en remercier vivement l'ensemble des acteurs qui y contribuent.

En votant ce projet de BP 2019, la majorité municipale se donne la possibilité de poursuivre durablement l'action entreprise pour l'avenir de notre commune à travers, d'une part les moyens donnés en fonctionnement pour nos services publics de proximité et d'autre part à partir de l'ensemble des investissements que nous engageons pour moderniser Vitrolles, changer sa physionomie urbaine tout en conservant ce qui fait son identité : une ville à taille humaine.